

VOTATION CANTONALE DU 4 MARS 2018

NON à une assurance dentaire obligatoire !

Le 4 mars 2018, les Vaudoises et les Vaudois voteront sur une initiative populaire cantonale de l'extrême gauche dite « Pour le remboursement des soins dentaires », au titre trompeur. Ce texte, aux conséquences néfastes pour la classe moyenne et pour l'économie doit être rejeté, pour trois raisons principales.

La première tient au mode de financement de cette assurance. Les coûts annuels de cette véritable étatisation sanitaire, que l'on estime à près de 400 millions de francs, seront couverts à parts égales par les employés et les employeurs. On parle d'une ponction paritaire proche des 0,6 à 0,7%. Il est évident que ces prélèvements fragiliseraient encore un peu plus l'économie de notre canton et, partant, sa prospérité. La compétitivité de nos entreprises passe notamment par le maintien de charges sociales supportables. En apportant son soutien à cette initiative, la majorité du Conseil d'État s'est fourvoyée, alors que le collège gouvernemental s'était engagé, dans le cadre du volet social accompagnant la RIE III, à ne pas augmenter les prélèvements jusqu'en 2022.

Mais ce n'est pas tout! Les indépendants, ainsi que toutes les personnes cotisant à l'AVS qui ne sont pas actives, passeront eux aussi à la caisse. Pour les autres, à savoir notamment les jeunes de moins de 18 ans, les rentiers AVS et les demandeurs d'asile, l'initiative prévoit la prise en charge de ces soins par la politique sanitaire du canton. En clair, à travers la fiscalité. La gauche de la gauche propose donc d'offrir le dentiste à tous les habitants du canton en faisant régler la note par une moitié d'entre eux. La solidarité opérerait donc pleinement, mais une fois encore au détriment de la classe moyenne, qui paierait via le salaire et les impôts. C'est inacceptable.

La politique en matière dentaire menée en Suisse depuis les années 1960 constitue une deuxième raison de rejeter ce texte. Notre système de soins, basé sur la prévention et la responsabilité individuelle, a fait ses preuves et fonctionne pour l'immense majorité de la population. Les groupes de population défavorisés peuvent par ailleurs bénéficier d'aides cantonales ciblées dans ce domaine.

Enfin, l'instauration d'une assurance dentaire obligatoire laisse présager un gouffre financier, à l'image de ce qui se passe avec la LAMal depuis plus de vingt ans. L'importante bureaucratie découlant de sa mise en œuvre a induit une augmentation continue des coûts, sans que personne ne parvienne à enrayer cette spirale néfaste. On peut légitimement redouter qu'il en aille de même avec le modèle prescrit par l'extrême gauche.

Pour toutes ces raisons, un NON résolu à cette initiative s'impose.